

La métropolisation, un phénomène mondial ?

Faut-il encourager, ou au contraire freiner, le développement de grandes villes qui concentrent toujours plus de populations, d'activités, de pouvoirs ? La métropolisation se trouve aujourd'hui au cœur du débat public, avec en toile de fond les effets de la mondialisation.

Dernière modification : 13 février 2023

Qu'est-ce que la métropolisation ?

L'ère des métropoles

La métropolisation peut être définie comme le processus d'apparition et de développement de métropoles. Une métropole est une agglomération de grande taille qui concentre un nombre élevé de personnes et d'activités (économiques, politiques, culturelles...), organise sa région autour d'elle et relie cette région au reste du monde. En France, par exemple, il existe des métropoles régionales comme Marseille, et nationales comme Paris, qui est aussi une métropole de rang mondial.

Comment se forme une métropole ?

Une métropole se forme par la réunion d'une ville centre et des agglomérations qui l'entourent. Par conséquent, la métropolisation se traduit par un phénomène d'étalement urbain. Attirant tous les types de flux (humains, financiers, de marchandises...), la métropole se trouve au centre des axes routiers et aériens. Elle concentre aussi de nombreuses entreprises, notamment dans les services, qui sont le premier facteur de croissance.

Un territoire polycentrique

Fruit de la réunion de plusieurs agglomérations, une métropole s'organise autour d'une pluralité de centres hiérarchisés en fonction de leur importance. La multiplication des centres offre une complémentarité des fonctions urbaines tout en permettant de décongestionner le noyau principal. Par exemple, la métropole d'Aix-Marseille est emblématique de cette complémentarité, puisque les communes de Marseille, Aix-en-Provence et Fos-sur-Mer s'affirment respectivement dans les domaines culturel et touristique, technologique et logistique.

Un effet de la mondialisation

Le phénomène de métropolisation remonte à la seconde moitié du XXe siècle et commence aux États-Unis avant d'atteindre l'Europe. Cette forme de développement urbain reflète l'adaptation des grandes villes aux besoins de l'économie mondialisée. La métropolisation a ainsi bénéficié de la désindustrialisation et du développement concomitant des services, mais aussi de l'intensification des flux et de la mise en relation des économies et des sociétés à l'échelle mondiale.

Un exemple : la Métropole Européenne de Lille

L'évolution de Lille à partir des années 1970 est emblématique du processus de métropolisation. Frappée par la désindustrialisation, la ville a parié sur de nouveaux secteurs comme la culture et le tourisme, et capitalisé sur sa situation géographique (conurbation avec Roubaix et Tourcoing, proximité de la Belgique) pour rebondir. Dotée d'un nouveau centre d'affaires (Euralille), puis reliée au TGV et à l'Eurostar, Lille est aujourd'hui une métropole européenne qui exerce son influence sur un territoire de plus de 3,8 millions d'habitants.

La métropolisation : atout ou menace pour les territoires ?

Les métropoles, foyers de croissance

Ce sont aujourd'hui les métropoles qui portent la croissance mondiale. Ainsi, les 10 plus grandes régions urbaines réalisent 40% de la croissance et produisent 70 à 80% des technologies. Les métropoles accueillent la majorité des créations d'emplois et sont plus résistantes aux crises économiques. Considérées en outre comme sources de dynamisme et d'attractivité pour leurs régions, les métropoles bénéficient généralement d'une image positive auprès des politiques, qui souhaitent encourager leur développement.

Un modèle économique performant

Ce dynamisme, les métropoles le doivent d'abord au fait qu'elles concentrent les "fonctions économiques supérieures" considérées comme les nouveaux moteurs de la création de richesse (formation, recherche,

finance...). La proximité de ces fonctions au sein des métropoles contribue à créer un écosystème favorisant la coopération et l'innovation. Ce modèle consacre le triomphe d'une "économie de la connaissance" qui s'appuie sur le développement des technologies de l'information et de la communication, en particulier Internet.

Une source de fracture territoriale

Si les métropoles sont les grandes gagnantes de la mondialisation, certains mettent en avant leurs potentiels effets néfastes sur la cohésion sociale et territoriale. En effet, la métropolisation se traduit par de fortes inégalités entre la métropole et ses périphéries les plus éloignées, mais aussi au sein de la métropole elle-même. Ces inégalités sont à l'origine d'un sentiment d'abandon qui nourrit aujourd'hui un discours hostile à la mondialisation.

Quel rôle pour l'État ?

La métropolisation constitue un défi majeur pour les pouvoirs publics. En plus du risque d'accroissement des inégalités, elle engendre une série de problèmes : pollution, embouteillages, disparition des terres agricoles... En général, la solution adoptée consiste à accompagner les métropoles dans leur développement, principalement au travers d'investissements stratégiques, tout cherchant à limiter ces problèmes par des mécanismes de régulation adaptés.

La métropolisation en France

Un statut réglementé

En France, le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Il a par la suite été renforcé par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain a ouvert aux EPCI de plus de 250 000 habitants la possibilité d'accéder au statut de métropole.

Un objectif : le développement

Le rôle des métropoles françaises est fixé par l'**article L5217-1** (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000034116512) du code général des collectivités territoriales. Définie comme un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, la métropole a pour mission d'*"élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social"* afin *"d'améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional"*.

Les 21 métropoles françaises

La France compte aujourd'hui 21 métropoles :

19 métropoles de droit commun (Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Metz, Montpellier, Toulon, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Rennes, Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse et Tours) ;

2 métropoles à statut particulier (Aix-Marseille et Paris).

S'y ajoute la Métropole de Lyon, qui n'est pas un EPCI mais une collectivité territoriale à statut particulier qui couvre le territoire de l'ancienne communauté urbaine de Lyon. Sur ce territoire, la métropole de Lyon exerce les compétences qui relevaient de la communauté urbaine et du département du Rhône.

Transfert de compétences

La loi MAPTAM organise le transfert aux métropoles de compétences renforcées dans les domaines suivants :

- développement et aménagement économique, social et culturel ;
- aménagement de l'espace métropolitain ;
- politique locale de l'habitat ;
- politique de la ville ;
- gestion des services d'intérêt collectif ;
- protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Dans certains cas, des compétences en matière d'habitat ou relevant du département ou de la région peuvent également leur être transférées.

Métropoles et démocratie locale

De création relativement récente, les métropoles peuvent souffrir d'un déficit de notoriété auprès des citoyens. L'élection des conseillers métropolitains dans le cadre des élections municipales fait que le mandat intercommunal est connexe au mandat municipal. La légitimité démocratique du conseil métropolitain est critiquée dans la mesure où il n'est pas élu directement sur un projet.

Atouts et handicaps des métropoles françaises

La France dispose d'une métropole de rang mondial, Paris, et de métropoles très attractives comme Lyon, Nantes et Toulouse. Les métropoles sont dans l'ensemble bien reliées à Paris, mais demeurent insuffisamment reliées entre elles. De la même manière, Paris dispose d'une bonne connexion internationale, mais ses quartiers périphériques sont encore insuffisamment reliés au centre et les uns aux autres. Par ailleurs, la forte centralité parisienne du territoire français tend à faire entrave au développement des métropoles secondaires, qui peinent à accéder à un statut européen.

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous
sur les réseaux sociaux